

EXTRAIT DU REGISTRE DES

ARRÊTES DU MAIRE

MAIRIE DE BOUC BEL AIR

Le Maire de la Commune de Bouc Bel Air,

Code Postal - 13320

Vu l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu les articles R 123-11, R 123-12 et R 123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

N° 2023/81

Considérant que le Conseil municipal, en sa séance du 8 juin 2020, a fixé à 8 le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dont 4 sont nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune,

Objet :

DESIGNATION PAR LE
MAIRE D'UN
ADMINISTRATEUR
AU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE SUITE A
DEMISSION

Vu l'arrêté municipal en date du 26 juin 2020 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la proposition formulée par le Secours Catholique suite à la démission de Mme Pauline BEYLAT,

ARRÊTE

Article Premier

Est nommé en qualité d'Administrateur du C.C.A.S :

- Madame Marie Joseph LAUZANNE
Représentante du Secours Catholique
52 rue des bancaous – lotissement les Platanes - 13320 BOUC BEL AIR.

NOMENCLATURE ACTES
5.3

Pour mémoire les autres membres nommés sont :

- Madame Claude DEVICHI
Représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales
474, rue du Souquet - 13320 BOUC BEL AIR
- Madame Sylvie GREGORI
Représentante de la Croix Rouge
22, lotissement l'Escandihado - 13320 BOUC BEL AIR
- Madame Claude LAMPO
Personne Qualifiée
800, rue Jean Giono - 13320 BOUC BEL AIR

Article Deux

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Aix en Provence dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Certifié exécutoire, Reçu en
Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

Article Trois

Conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Municipal

Article Quatre

Le Directeur Général des Services de la Commune est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, notifié aux intéressés et transmis à Monsieur le Sous-Préfet

Fait à Bouc Bel Air, le 20 Novembre 2023



Richard MALLIE
Maire

